

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**COUR D'APPEL DE PARIS**  
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MEAUX  
PARQUET

Meaux, le 15 juillet 2010

Le Procureur de la République

A

Monsieur le Président  
du Comité d'entreprise EURODISNEY  
BP 100

77 777 Marne la Vallée cédex 04

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que sur la plainte du syndicat FO disney, une enquête pénale relative à des malversations, susceptibles d'avoir été commises au préjudice du Comité d'Entreprise que vous présidez a été diligentée par mes soins.

A l'issue des investigations, j'ai décidé d'engager des poursuites pénales à l'encontre de Monsieur Raymond MYON des chefs de complicité d'abus de confiance et de modification frauduleuse de données contenues dans un système de traitement informatique, ainsi qu'à l'encontre de Monsieur Amadou N'DIAYE des chefs d'abus de confiance et de complicité de modification frauduleuse de données contenues dans un système de traitement automatisé.

Dans le cadre de cette procédure Monsieur N'DIAYE a été placé sous contrôle judiciaire par le juge des libertés et de la détention.

Il lui a été notamment fait interdiction de se rendre dans les locaux du comité d'entreprise d'EURO DISNEY.

Cette procédure sera appelée devant le tribunal correctionnel de MEAUX, le 27 août 2010 à 13h30.

Le Comité d'entreprise que vous présidez ayant été victime des faits retenus à l'encontre des deux prévenus, vous avez la possibilité d'intervenir à la procédure et de vous constituer partie civile si vous l'estimez opportun.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur de la République

  
Christian GIRARD